



Canton de DREUX 2

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt le **mardi 15 DECEMBRE** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire,**

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA, Adjoint
Claudia COURTOIS, Éric BROCHARD, Alice GAUTHIER, Dominique VIOLETTE, Ludovic MALLET, Thierry BELLOIS, Conseillers municipaux.

Pouvoir : Jacques ISAMBERT A Mme BASTON Véronique
Excusés : Philippe GEHAN, Véronique GEHAN, Frédéric LAMON

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 19H35.

Mme la maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour :
Autorisation de signature de deux conventions relatives aux séances de piscine pour les scolaires. Cette demande est acceptée.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/10/2020 :
Le compte-rendu du 27/10/2020 n'ayant pas été adressé aux élus, il sera approuvé lors du prochain conseil municipal ainsi que celui du 16/07/2020.

Point ajouté en début de séance :
Signature de deux conventions liées à l'apprentissage de la natation, l'une pour la mise à disposition du bassin du Collège Martial Taugourdeau à la classe de GS/CP ; l'autre pour le recrutement d'un maître-nageur

Délibération n°1 :

Assurance statutaire : Deux propositions sont faites : SOFAXIS émanant du groupement de marchés publics du Centre de gestion et GROUPAMA de la consultation par la commune. Il en ressort une meilleure position pour GROUPAMA. Ce cabinet est donc retenu pour l'assurance statutaire du personnel. Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2 :

RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel)
Ce nouveau régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il est mis en place pour la fonction publique de l'Etat et est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Ce nouveau régime indemnitaire remplace celui existant et sera mis en place à compter du 01/01/2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 :

Convention Lukydogs Capture (animaux). Cette convention a pour objet la prise en charge d'animaux (chiens et chats) retrouvés sur domaine public, par l'association Lukydogs Capture. Celle-ci exerce cette activité depuis la fermeture de la fourrière départementale. Accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Délibération n° 4 :

Eau : Renouvellement de la convention de gestion du réseau d'eau avec l'agglomération du pays de Dreux.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 :

Vente d'une sente communale à Imbermais d'une surface de 30m2. Des riverains de la rue des Gignots souhaitent acquérir une parcelle de 30 m2 (délaissé de sente) insérée dans leur propriété et qui les empêche de clôturer leur terrain. 1 abstention en raison d'un manque d'information sur l'origine de cette parcelle.

Délibération n° 6 :

Dépôts sauvages : suite à la recrudescence de dépôts sauvages sur le territoire communal et notamment le dernier constaté à Imbermais, il est proposé de délibérer sur un montant forfaitaire de 600 € à facturer à chaque auteur reconnu après dépôt de plainte. Accord à l'unanimité.

Mme le Maire propose que les comptes rendus des diverses commissions tenues soient présentés lors du prochain conseil ; ceci suite au couvre-feu annoncé hier soir pour une entrée en vigueur ce jour et pour lequel les dérogations éventuelles ne sont pas d'une clarté suffisante. Il est préférable d'écourter la séance.

Communication et questions diverses :

Le repas des seniors ne pouvant avoir lieu en raison de l'épidémie, Mme le maire propose une distribution de chocolats aux seniors de plus de 67 ans. Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 22H